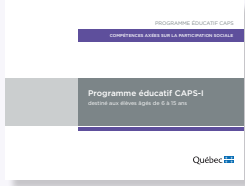




# Les autres programmes éducatifs (CAPS, DÉFIS, PEDIP)\*

Pour certains élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde, un centre de services scolaire peut, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, exempter un élève de la grille matière en vigueur pour les programmes d'éducation et d'enseignement.

Le choix du programme s'inscrit dans la démarche du plan d'intervention de l'élève.

		
<p><b>PROGRAMME ÉDUCATIF CAPS-I: COMPÉTENCES AXÉES SUR LA PARTICIPATION SOCIALE</b></p>	<p><b>DÉMARCHE ÉDUCATIVE FAVORISANT L'INTÉGRATION SOCIALE (DÉFIS)</b> <i>CAPS-II en cours de rédaction</i></p>	<p><b>PROGRAMME ÉDUCATIF DESTINÉ AUX ÉLÈVES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE PROFONDE (PEDIP)</b></p>
<p>Élèves âgés de 6 à 15 ans qui présentent une déficience intellectuelle moyenne à sévère</p>	<p>Élèves âgés de 16 à 21 ans qui présentent une déficience intellectuelle allant de moyenne à sévère, avec ou sans autres déficiences associées</p>	<p>Élèves âgés de 4 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle profonde</p>
<p>Visé le développement de cinq compétences permettant aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à une participation sociale accrue et à des comportements autodéterminés.</p> <p><b>Formation centrée sur le développement de cinq compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Communiquer</li> <li>› Exploiter l'information</li> <li>› Interagir avec son milieu</li> <li>› Agir avec méthode</li> <li>› Agir de façon sécuritaire</li> </ul>	<p>Visé le développement de comportements autonomes et responsables chez les élèves pour favoriser leur intégration sociale, dont leur participation au marché du travail.</p> <p><b>Formation centrée sur le développement de cinq compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Développer les habiletés de base en français et en mathématique dans des situations de la vie courante</li> <li>› Gérer des situations courantes</li> <li>› Adopter des valeurs morales pour une conduite responsable dans la société</li> <li>› Adopter un comportement personnel et social pour être autonome dans la société</li> <li>› Démontrer des habiletés et des comportements conformes aux attentes d'un milieu de travail</li> </ul>	<p>Visé le développement de l'élève tout au long de son parcours scolaire et le prépare à prendre part aux activités réalisées dans sa famille, à l'école ou dans la communauté et à en tirer profit.</p> <p><b>Formation centrée sur le développement de six compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Agir efficacement sur le plan sensorimoteur</li> <li>› Exprimer adéquatement ses besoins et ses émotions</li> <li>› Interagir avec son entourage</li> <li>› Communiquer efficacement avec son entourage</li> <li>› S'adapter à son environnement</li> <li>› S'engager dans des activités de son milieu</li> </ul>
<p><b>Poursuite vers DÉFIS</b> <i>CAPS-II (en cours de rédaction)</i></p>	<p><b>Attestation de compétences, déficience intellectuelle moyenne à sévère (ADCIMS)</b></p>	<p><b>Attestation de compétences, déficience intellectuelle profonde (ADCIP)</b></p>

\* Un centre de services scolaire peut, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, exempter un élève de la grille-matières en vigueur pour les programmes d'éducation et d'enseignement :

1. l'élève handicapé par une déficience intellectuelle moyenne à sévère au sens de l'article 1 de l'annexe II du Régime pédagogique;
2. l'élève handicapé par une déficience intellectuelle profonde au sens de l'article 2 de l'annexe II du Régime pédagogique;
3. l'élève à qui sont dispensés des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou l'élève à qui sont dispensés des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.